

OGBL - Section Volmerange-les-Mines

De: Annick JOLIVET <jolivet.annick@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 3 juin 2022 10:54
À: FF Convention Fiscalite
Objet: Lutte Ouvrière

Monsieur Simon-Lacroix,

Je vous remercie de votre courrier concernant la convention fiscale franco-luxembourgeoise du 20 mars 2018, dont je connaissais l'existence, étant moi-même concernée dans ma famille.

La mise en pratique de cette convention a largement prouvé, dans les quelques mois qui ont précédé sa suspension, à quel point elle était catastrophique pour de nombreux salariés et retraités frontaliers français, en générant souvent une très forte baisse de revenus et une double imposition déguisée.

Cette convention a été suspendue durant deux ans, un délai qui tire à sa fin, et j'ignore à ce jour ce qu'il en sera après ce délai. Mais il est bien évident que, pour un parti attaché à la défense des droits des travailleurs comme le mien, sa remise en fonction en l'état est inacceptable.

Je ne serai probablement pas élue, mais le sens de ma candidature et de celles de mes camarades de Lutte Ouvrière n'est pas de participer aux affaires de l'Etat, mais de proposer aux travailleurs, frontaliers ou non, des perspectives de rassemblement dans les luttes au quotidien pour la défense leurs droits, de leurs conditions de travail et de leurs conditions de vie, face aux attaques incessantes du patronat et de ses représentants politiques. Car seule l'action collective est susceptible d'obtenir des résultats favorables aux travailleurs.

Le problème que vous exposez fait bien sûr partie de ce combat, parmi bien d'autres, et il va de soi que nous serons attentifs aux suites données par l'Etat français à ce dossier et que nous serons sans réserve solidaires avec les travailleurs frontaliers.

Je vous remercie de votre attention.

Annick Jolivet

(candidate Lutte Ouvrière de la 8ème circonscription de Moselle)